

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS – URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur et Madame VANDERLUYDEN-APTEKERS, demeurant rue Hameau de Crenwick, 40 à 4257 ROSOUX-CRENWICK, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 2^{ème} division, section B n°79F.

Le projet consiste en LA REGULARISATION DE LA CONSTRUCTION D'UN AUVENT, DU BARDAGE D'UN PIGNON, et DE LA POSE D'UN RESERVOIR A MAZOUT, et présente les caractéristiques suivantes : (la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües - AGW du 23 décembre 1998, art 1er), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions (CWATUP – 330, 2°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du lundi 2 mai au mardi 17 mai 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le mardi 10 mai 2016, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le mardi 17 mai 2016 de 15.30 à 16.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 28 avril 2016.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry